



N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE DU NORD  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE**

---

**RÈGLEMENT N° 1222-22-01  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1222-22 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE  
250 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA DESCENTE DE  
BATEAUX**

ATTENDU QUE la Municipalité désire modifier le montant de l'emprunt afin de pourvoir aux excédents de fonctionnement occasionnés par des résultats de soumissions plus élevés.

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code *municipal du Québec*, le règlement a été précédé du dépôt d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du 17 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue ce qui suit :

**ARTICLE 1 .**

Le titre du règlement est modifié par le remplacement du montant de « 250 000 \$ » par « 357 000 \$ ».

**ARTICLE 2.**

L'article 1 est remplacé par le suivant :

« Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de réaménagement de la descente de bateaux, lot 2 766 824, selon l'estimation globale préparé par Alexandre Dumoulin, directeur du Service des travaux publics en date du 7 décembre 2022, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

**ARTICLE 3.**

L'article 2 est modifié par le remplacement du montant de « 250 000 \$ » par « 357 000 \$ ».

**ARTICLE 3 .**

L'article 3 est modifié par le remplacement du montant « 250 000 \$ » par « 357 000 \$ ».

**ARTICLE 4**

L'annexe A du règlement est remplacé par l'annexe ci-jointe.

**ADOPTÉ**

\_\_\_\_\_  
Yves Dagenais, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Ève Huneau, greffière-trés. adjointe

Avis de motion :	2023-01-013	17 janvier 2023
Dépôt du projet de règlement :	2023-01-013	17 janvier 2023
Adoption du règlement :	2023-02-xxx	14 février 2023
Avis public de la tenue de registre :		
Tenue du registre :		
Approbation par le MAMH :		
Avis public d'entrée en vigueur :		



N° de résolution  
ou annotation

ANNEXE A

ESTIMATION GLOBALE

Travaux selon le coût de la soumission déposée	210 716 \$
Mise en place d'une cabane de contrôle et connexion électrique	53 075 \$
Préparation des infrastructures avant le pavage	8 060 \$
Pavage	31 024 \$
<b>Sous-total</b>	<b>302 875 \$</b>
<b>Imprévus (10 %)</b>	<b>30 287,50 \$</b>
<b>Taxes nettes (4.9875%)</b>	<b>16 616,48 \$</b>
<b>Frais de financement (2%)</b>	<b>6 995,58 \$</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>356 774,56 \$</b>

Alexandre Dumoulin  
Directeur du Service des travaux publics

7 décembre 2022